

**Rapport résumé final réalisé dans le cadre du programme Prime-Vert
Sous-volet 3.1 – Approche régionale**

**PROJET D'IDENTIFICATION DES SOUS-BASSINS AGRICOLES PRIORITAIRES EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES
RÉSUMÉ DU RAPPORT FINAL**

Réalisé par

Monsieur Jonathan Daigle, chargé de projet terrain et cartographie, GROBEC¹
Madame Audrey Morin, responsable en géomatique, COBARIC²
En collaboration avec les OBV-CA³

Supervisé par

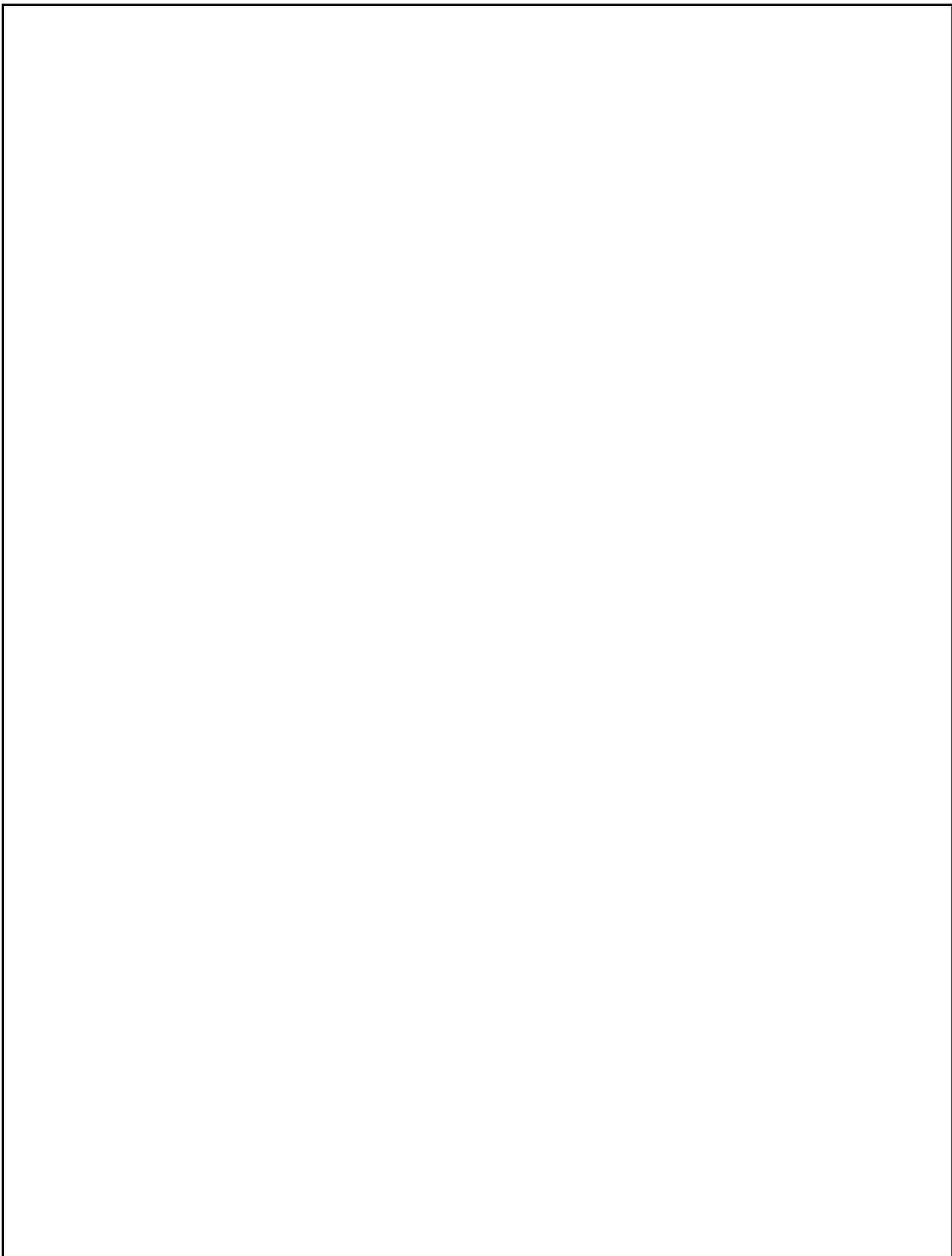
Madame Annie Ouellet, directrice générale, COBARIC
Monsieur Simon Lemieux, directeur général, GROBEC

1^{er} août 2014

¹ GROBEC : Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour

² COBARIC : Comité de bassin de la rivière Chaudière

³ OBV-CA : Regroupement des organismes de bassins versants de la région de Chaudière-Appalaches



Objectif

L'objectif du projet était de produire un portrait régional des zones prioritaires d'intervention pour lesquelles la dégradation de la qualité de l'eau semble provenir majoritairement du secteur agricole. Plus concrètement, le projet visait à prioriser vingt unités de bassins versants (UBV) les plus dégradés dans la région de la Chaudière-Appalaches et produire le portrait local de ces UBV retenues. Le présent résumé vise à présenter les étapes sommaires de réalisation du projet et à faire des recommandations sur les bassins versants à prioriser.

Étape de réalisation du projet

La première étape du projet consistait à déterminer l'unité de travail du bassin versant agricole. La superficie moyenne de bassin versant retenue varie entre 50 et 100 km². Cette superficie de travail semble faire consensus dans la littérature puisqu'elle permet l'intervention à l'échelle du producteur et favorise l'apparition de résultats à moyen terme.

La seconde étape du projet était d'acquérir les données nécessaires au projet pour l'ensemble de la région administrative. Pour ce faire, une liste préliminaire de données d'intérêt a été produite, tant pour la production de la cote de priorisation que pour la rédaction des portraits. Des experts dans le domaine ont été consultés afin de mieux connaître les données existantes et de comparer le projet à d'autres projets de bassins versants agricoles. Le comité de suivi du projet composé des OBV-CA et du MAPAQ a, par la suite, confirmé les données à retenir. Celles-ci ont été acquises auprès de différents partenaires (Acri-géo (via le ROBVQ), Canards illimités Canada, MAPAQ, MRN et MDDELCC).

La troisième étape était de déterminer les différents critères à utiliser afin de comparer les bassins versants entre eux. Pour déterminer les critères à conserver et leur attribuer un poids relatif, quatre rencontres ont été organisées avec le comité de suivi de projet. Le choix final des critères a été fait en concertation avec les membres du comité. Les critères retenus ont été divisés en trois catégories : « milieu agricole », « sensibilité à l'agriculture » et « milieu récepteur ».

Une fois les UBV priorisées selon la méthode d'analyse adoptée dans le cadre du projet, la dernière étape consistait à rédiger le portrait pour les vingt UBV classées parmi les plus problématiques⁴. Le portrait de l'agriculture, du territoire en général, incluant la faune et la flore y sont abordés, tout comme les données de la qualité de l'eau, lorsque disponibles, et d'autres particularités propres à l'UBV décrite (offre de services-conseils, intérêt du public devant la problématique de la qualité de l'eau, actions visant la protection de l'eau).

⁴ Les bassins versants pour lesquels des projets collectifs de gestion de l'eau en milieu agricole ont déjà eu lieu ou sont actuellement en cours n'ont pas fait l'objet d'un portrait. Pour cette raison, les 20 portraits ne traitent pas des UBV classées entre le premier et le vingtième rang, mais plutôt entre 1 et 26.

Recommandations sur les bassins versants à prioriser

À la suite du découpage du territoire de la Chaudière-Appalaches en UBV de 50 à 100 km², 216 unités ont été obtenues. Parmi celles-ci, les trente où la pression agricole la plus forte a été détectée sont présentées au tableau 1, dans l'ordre du pointage obtenu, avec les raisons motivant la priorisation de l'UBV. Notons que dans le cadre du projet, il a été impossible d'accéder à des données homogènes sur l'ensemble de la région pour certains paramètres pertinents (qualité de l'eau, pratiques culturelles et bilans phosphore). Des solutions ont été trouvées pour pallier à ce manque d'information, mais l'utilisation de ces données aurait permis d'obtenir une image encore plus juste de la situation. De plus, aucune donnée ou document existant n'a permis de considérer la mobilisation et l'intérêt des producteurs agricole dans le processus de priorisation, bien que ce critère soit essentiel à considérer pour le démarrage et la réussite d'un projet.

Tableau 1 - Liste des 30 UBV prioritaires

Position*	OBV	Nom de l'UBV**	Pointage final sur 100	Raisons du classement prioritaire de l'UBV
1	Du Chêne	<i>Rivière du Bois Clair</i>	59,3	Superficie cultivée, utilisation du sol, structure du sol
2	Du Chêne	Secteur Fleuve (ruisseau Saint-Jean-Baptiste)	54,4	Superficie cultivée, utilisation du sol, faune et flore aquatique
3	Côte-du-sud	<i>Rivière Boyer Sud</i>	49,3	Superficie agricole, utilisation du sol
4	Etchemin	<i>Ruisseau Fourchette</i>	49,2	Superficie cultivée, utilisation du sol
5	COBARIC	<i>Bras d'Henri et Malbrook</i>	46,6	Superficie cultivée, unités animales, utilisation du sol, structure du sol
6	Côte-du-sud	Rivière Boyer	45,8	Superficie cultivée, utilisation du sol, structure du sol, interface entre les cours d'eau et les champs
7	Etchemin	<i>Rivière Le Bras - amont</i>	44,5	Superficie cultivée, utilisation du sol
8	Du Chêne	Secteur Fleuve (rivière du Petit-Saut)	44,1	Superficie cultivée, utilisation du sol, structure du sol
9	Etchemin	Basse Etchemin (Saint-Anselme)	43,4	Superficie cultivée, utilisation du sol, interface entre les cours d'eau et les champs
10	Etchemin	Rivière Le Bras - aval	43,2	Superficie cultivée, structure du sol, interface entre les cours d'eau et les champs
11	Du Chêne	Secteur Fleuve (ruisseau Saint-Eustache)	42,6	Superficie cultivée, utilisation du sol, faune et flore aquatique
12	Côte-du-sud	Rivière Boyer Nord	42,4	Superficie cultivée, utilisation du sol
13	COBARIC	Zone du Grand Ruisseau et du ruisseau Nadeau	40,3	Superficie cultivée, interface entre les cours d'eau et les champs
14	COBARIC	<i>Petit Bras d'Henri</i>	38,4	Superficie cultivée, utilisation du sol
15	Côte-du-sud	Rivière des Mères	38,3	Superficie cultivée, utilisation du sol
16	COBARIC	Zones des rivières Vallée et Savoie	38,1	Utilisation du sol, structure du sol
17	Etchemin	Basse Etchemin (Honfleur)	38	Superficie cultivée, utilisation du sol
18	Du Chêne	Rivière Huron (tête)	37,6	Superficie cultivée, utilisation du sol, interface entre les cours d'eau et les champs
19	COBARIC	Zone de la rivière des Îles Brûlées	37,5	Superficie cultivée, utilisation du sol, impact sur la population
20	Côte-du-sud	Côte de l'Islet (l'Islet)	37,1	Superficie cultivée, utilisation du sol, structure du sol, interface entre les cours d'eau et les champs
21	Etchemin	Basse Etchemin (Saint-Henri)	37,1	Superficie cultivée, utilisation du sol, interface entre les cours d'eau et les champs
22	Du Chêne	Ruisseau Bois franc et de la plaine	35,7	Superficie cultivée, utilisation du sol, faune et flore aquatique
23	COBARIC	Zone des ruisseaux Saint-Jean et Belfast-Ouest	35,6	Utilisation du sol, structure du sol

Position*	OBV	Nom de l'UBV**	Pointage final sur 100	Raisons du classement prioritaire de l'UBV
24	COBARIC	Rivière Noire	35,3	Superficie cultivée, utilisation du sol, interface entre les cours d'eau et les champs
25	Côte-du-sud	Ruisseau Beaumont	35	Superficie cultivée, utilisation du sol, faune et flore aquatique
26	Côte-du-sud	Bras Saint-Michel	34,7	Superficie cultivée, utilisation du sol
27	Côte-du-sud	Rivière du Moulin	34,2	Utilisation du sol, structure du sol
28	Du Chêne	Rivière aux Ormes	33,8	Superficie cultivée, interface entre les cours d'eau et les champs
29	Etchemin	Basse Etchemin (Sainte-Claire)	33,8	Superficie cultivée, utilisation du sol
30	Côte-du-sud	Côte de Montmagny (Berthier-sur-mer)	33,6	Superficie cultivée, utilisation du sol, faune et flore aquatique

* Les trente UBV où la pression agricole la plus forte a été détectée sont présentées à l'Annexe 1 – Carte des sous-bassins analysés.

** Les portraits des UBV en italique et soulignés n'ont pas été réalisés dans le cadre de ce projet.

Bassins versants prioritaires et qualité de l'eau (IQBP) de 2010 à 2012

